

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du jeudi 20 Décembre 2018

Département du  
CALVADOS  
Arrondissement de Lisieux  
Canton de Pont l'Evêque

Commune de  
**MANNEVILLE-LA-  
PIPARD**

Date de la convocation :  
15 Décembre 2018  
Date d'affichage :  
15 Décembre 2018

Membres du Conseil  
municipal :  
Présents : 07  
Absent : 03  
Votants : 07

Délibération n° 2018-025

L'an deux mille dix huit, le jeudi vingt décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Manneville-la-Pipard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEFRANÇOIS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Marie-Pierre ESSAFI, Olivier FRANCOIS, Jean-Claude DUPONT, Gérard MARIE, Jean-Pierre VEZIER et François LAVIEILLE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Céline GUYOMARD, Michèle ROUXELIN et Antoine HUVE.

Madame Marie-Pierre ESSAFI a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 121-14 du code des Communes.

### Objet : Choix provisoire rapport de zonage

Le Maire présente le rapport de l'entreprise DUSEO concernant le zonage de l'assainissement collectif. Il est demandé à l'assemblée de donner son avis, à savoir si la commune maintient en non collectif l'assainissement ou si souhaite passer en collectif d'une partie des habitations.

Pour ce qui concerne le travail de l'entreprise DUSEO, Monsieur Masiée s'est référé au précédent rapport de zonage, il a chiffré le collectif et le non collectif.

A cette fin, le Maire poursuivra ce dossier en lançant l'enquête publique, qui sera demandée auprès du Tribunal Administratif et qui nommera un commissaire-public.

A l'unanimité, le conseil municipal vote contre l'assainissement collectif. Cette décision sera transmise auprès de l'entreprise DUSEO, ainsi qu'au commissaire-public.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Louis LEFRANÇOIS

